

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20 COFIN

<b>Objet :</b>	<i>Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville – Rapport de la Commission Permanente des Finances (COFIN)</i>
<b>Date et heure de la séance :</b>	20 avril 2021 – 19h00
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Salle de justice de l'Hôtel de Ville</i>
<b>Président(e) :</b>	Natacha Stucki
<b>Membres de la commission présents :</b>	René-Pierre Dériaz, Jacques-André Helfer, Melissa Margot, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. François Payot, Syndic et Mme Dominique Léglise, Boursière

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Tout d'abord, la Commission des Finances (COFIN) remercie M. le Syndic et Mme la Boursière, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Ensuite et vu la commission ad hoc nommée pour rapporter sur le préavis en question, aucun aspect technique ne sera abordé dans ce rapport, le rôle de la COFIN étant de rendre un avis au niveau financier uniquement.

La COFIN émet quelques craintes par rapport au préavis présenté quant à des surcoûts éventuels, entre autre dus à la réalisation d'une terrasse à proximité des voies CFF et la non - prise de position de ces derniers à ce jour sur le projet.

Par contre, elle est consciente de l'importance des propositions de ce préavis pour l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, l'économie d'énergie, le bien-être des employés et la problématique des archives.

Elle relève aussi le fait que des subventions pourraient être obtenues dans cette réalisation même si elles sont inconnues à ce jour. Pour conclure, elle s'interroge quant à notre capacité financière de réaliser ce projet.

A ce stade avancé de l'année 2021 et les comptes 2020 de la commune étant quasiment bouclés, Madame la Boursière nous présente quelques aspects de ces derniers en nous précisant que les finances sont saines. Les détails seront abordés dans le rapport de la COFIN sur les comptes 2020.

Elle nous rapporte également que les taux d'intérêts de base indiqués dans le préavis sont volontairement trop hauts afin d'avoir une marge de manœuvre.

Le plafond d'endettement est également abordé.

Pour rappel, le conseil communal en début de législature 2016-2021, a voté un plafond d'endettement révisé à CHF 40 millions contre CHF 50 millions proposé par la Municipalité.

Au jour de notre séance, ce dernier avoisine les CHF 35 millions ; la marge jusqu'au 30 juin 2021 est donc encore importante.

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20 COFIN

Fort de ces constats, à la question posée à la COFIN de savoir si les ressources financières sont suffisantes pour démarrer ce préavis, la réponse est favorable.

Cependant, la prudence doit être de mise : d'importants projets collectifs sont encore à venir (traversée des Tuileries, réseau d'eau et nouveau réservoir, carrefour Grandsonnet / rue Basse etc.). Les incertitudes liées au COVID (baisse des rentrées diverses par exemple) pèsent aussi dans la balance.

La COFIN s'interroge également sur la pertinence de réaliser l'intégralité des travaux et plus particulièrement ceux liés à l'espace polyvalent au sous-sol. La COFIN relève qu'elle a compris l'interconnexion de tous les éléments dans ce préavis. Cependant, elle ne se voit pas suggérer au Conseil Communal de Grandson de n'accepter qu'une partie du financement demandé.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COFIN encourage le Conseil Communal à renvoyer le préavis 630/20 à la Municipalité pour une nouvelle étude.

Grandson, le 29 avril 2021

La Présidente de la COFIN

